

Votation communale sur l'arrêté d'imposition 2022 La Municipalité prend acte du vote négatif

En votation populaire, une majorité du corps électoral morgien a refusé ce dimanche 15 mai l'ajout d'un point d'impôt supplémentaire destiné à la transition énergétique. La Municipalité prend acte et va poursuivre ses actions en faveur de la réalisation de la Stratégie énergétique 2035.

Les Morgiennes et Morgiens ont refusé ce dimanche par 2'694 voix (59,6 %) d'augmenter le taux d'impôt communal d'un point afin de l'affecter à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville. L'impôt communal perçu à Morges pour l'année 2022 restera donc fixé à 67 points.

La Municipalité prend acte de ce résultat. Elle poursuivra ses efforts pour atteindre les objectifs inscrits dans sa Stratégie énergétique 2035.

La Municipalité

Morges, le 15 mai 2022

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

Mme Mélanie Wyss, syndique – tél. +41 78 881 48 70
